

## Scolaire du département du Calvados - Animations Handi Nature

### I N F O R M A T I O N S G E N E R A L E S

#### Avec le concours :

- de la Ville de **CAEN**
- de la **D**irection des **S**ervices **D**épartementaux de l'**E**ducation **N**ationale du **C**alvados
- de l'**U**nion **N**ationale du **S**port **S**colaire
- de la Fédération Sportive et Educative de l'Enseignement Catholique (**UGSEL**)
- de l'**U**nion **S**portive de l'**E**nseignement **P**rimaire
- du **C**omité **D**épartemental **O**lympique et **S**portif
- du **C**omité **D**épartemental **H**andisport
- du **C**omité **D**épartemental du **S**port **A**dapté
- du **C**omité **D**épartemental d'**A**thlétisme
- de l'**UFR STAPS** de Caen

Caen, le 14 septembre 2018

Madame, Monsieur,

Conformément aux engagements de la collectivité, le cross du Département du Calvados 2018 souhaite mettre en avant les valeurs de **solidarité et de développement durable** lors de cette 28<sup>ème</sup> édition.

D'autre part, ***l'accessibilité des épreuves aux personnes en situation de handicap*** va être renforcée, que ce soit lors des courses classiques, lors des animations « Handi-nature » ou pour la première fois lors des courses « sport partagé ». Je souhaite que vos établissements scolaires et instituts s'inscrivent dans cette démarche et offrent la possibilité, aux élèves en situation de handicap (moteur, sensoriel, cognitif) de participer à cette grande fête du sport et de la jeunesse dans le Calvados.

Enfin, ce cross doit s'inscrire dans une ***démarche éco-responsable***. Nous renforçons donc le dispositif mis en place les années précédentes, conformément à l'agenda 21 du Département du Calvados, à savoir :

- Mise en place d'une zone permettant de récupérer les gobelets recyclables.
- Mise en place de points de tri des déchets
- Mise en place d'ambassadeurs du tri
- Mise en place d'un parking à vélo
- La présence de stands d'animations et jeux sur le développement durable.

Je vous remercie par avance et vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

La Présidente du comité d'organisation  
Clara Dewaele

## Scolaire du département du Calvados - Animations Handi Nature

### R E G L E M E N T C R O S S 2 0 1 8

- de la Ville de **CAEN**
- de la **D**irection des **S**ervices **D**épartementaux de l'**E**ducation **N**ationale du **C**alvados
- de l'**U**nion **N**ationale du **S**port **S**colaire
- de l'**U**nion **S**portive de l'**E**nseignement **P**rimaire
- de la Fédération Sportive et Educative de l'Enseignement Catholique (**UGSEL**)
- du **C**omité **D**épartemental **O**lympique et **S**portif
- du **C**omité **D**épartemental **H**andisport
- du **C**omité **D**épartemental du **S**port **A**dapté
- du **C**omité **D**épartemental d'**A**thlétisme
- de l'**UFR STAPS** de Caen s'associent pour mettre en place le

### **CROSS SCOLAIRE du DEPARTEMENT**

**28<sup>ème</sup> édition le 14 novembre 2018**

Il a pour objectif de regrouper les acteurs du sport du Département qui s'occupent de la jeunesse, autour d'un projet commun et de mobiliser les jeunes vers une activité sportive, source de santé.

- pour atteindre 5.000 jeunes de 9 à 18 ans sur l'Hippodrome de CAEN -

Cette date présente l'avantage de se situer à l'issue d'une phase de préparation dans les établissements et en amont de la saison sportive de chaque Fédération organisatrice.

Le Comité d'Organisation, placé sous la Présidence de Madame Clara Dewaele, rassemble les représentants de tous les Organismes et Institutions cités plus haut.

Adresse: Service Départemental U.N.S.S.  
DSDEN - 2, place de l'Europe  
14200 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR  
Tél. : 02.50.10.14.98 / 06.71.20.18.85

### **PARTICIPATION**

Ce cross est **ouvert à tous les enfants scolarisés** du département du Calvados :

- en écoles primaires, nés en et après 2007
- en collèges affiliés à l'UNSS ou à l'UGSEL,
- en lycées affiliés à l'UNSS ou à l'UGSEL
- en instituts et écoles spécialisés (IME, IEM, ...)
- à l'Université

### **INSCRIPTIONS**

Chaque Fédération (UNSS, UGSEL, USEP, FFSA, FFH) enregistrera **sous sa propre responsabilité les inscriptions des établissements qui lui sont affiliés**. Cas particulier du premier degré du public qui s'inscrit auprès de l'USEP (affiliation à l'USEP non obligatoire pour les classes qui viennent sur le temps scolaire), sur le portail **OPUSS** du site de [www.unss.org](http://www.unss.org) pour les collèges et les lycées affiliés à l'UNSS et par **mail ou courrier** pour les autres établissements.

Présidente : Madame Clara Dewaele, Vice-présidente du Conseil Départemental  
**Secrétariat** : UNSS - DSDEN - 2, place de l'Europe - 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR  
TÉL. : 02 50.10.14.98 - Courriel : [sd014@unss.org](mailto:sd014@unss.org)

Scolaire du département du Calvados - Animations Handi Nature

## **TRANSPORTS**

*Le département prend en charge le transport de tous les élèves des collèges et des écoles primaires et de leurs accompagnateurs.*

Ils seront organisés, sur la base de vos engagements.

Afin d'organiser le circuit de ramassage des enfants qui participeront, je vous serais reconnaissant de bien vouloir fournir à la Fédération dont vous relevez :

- **U.N.S.S.** Portail OPUSS sur le site [www.unss.org](http://www.unss.org) / 03 administration / compétition / Cross du CD
- **U.G.S.E.L.** 535 bd de la paix  
14200 HEROUVILLE ST CLAIR  
[comitecalvados@ugsel.net](mailto:comitecalvados@ugsel.net)
- **U.S.E.P.** Mme. VENTURELLI - 16, rue de la Girafe  
14078 CAEN CEDEX 05  
[usep@laligue14.org](mailto:usep@laligue14.org)

pour le **18 octobre 2018 à 12h, délai de rigueur**, votre intention de participation ainsi que le nombre d'enfants que vous pensez présenter (sur le portail OPUSS pour l'UNSS et le bulletin d'engagement joint pour les autres établissements).

Suite à ces engagements, vous recevrez un second courrier avec les horaires et les parcours des bus qui vont être affectés ainsi que les étiquettes commandées.

**J'attire votre attention sur l'absolue nécessité de respecter les délais.**

## Scolaire du département du Calvados - Animations Handi Nature

### CATEGORIES pour l'année 2018

#### 1<sup>er</sup> degré (MATIN) :

- Pour les G + F :  
CM2 ou CM1/CM2 (classes en  
doubles niveaux)

Course 1	Benjamines 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> années	Jeunes nés en	2007 /2008
Course 2	Benjamins 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> années	.....	2007/ 2008
Course 3**	Benjamines 3 <sup>ème</sup> année	.....	2006
Course 4	Benjamins 3 <sup>ème</sup> année	.....	2006
Course 5	Minimes Filles 1 <sup>ère</sup> année	.....	2005
Course 6**	Minimes garçons 1 <sup>ère</sup> année	.....	2005
Courses 7 + 9	Minimes Filles 2 <sup>ème</sup> année	.....	2004
	Cadettes 1 <sup>ère</sup> année de collège	.....	2003
Courses 8 + A	Minimes garçons 2 <sup>ème</sup> année	.....	2004
	Cadets 1 <sup>ère</sup> année de collège	.....	2003
Courses C + E	Cadettes 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> années	.....	2002/2003
	Juniors seniors filles	.....	01 et avant
Courses H + J	Cadets 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> années	.....	2002/2003
	Juniors seniors garçons	.....	01 et avant

#### 2<sup>nd</sup> degré (APRES MIDI) :

\* Les **Cadettes et Cadets né-e-s en 2003 scolarisé-e-s en collèges** seront autorisé-e-s à participer respectivement avec les courses 7 et 8 (Minimes 2<sup>ème</sup> année). Ils feront uniquement l'objet d'un classement individuel. Ils ne pourront pas rentrer dans la composition d'une équipe d'établissement.

\*\* Les courses « sport partagé » : Départ avec la course 3 pour les Benjamin-e-s et avec la course 6 pour les Minimes et Lycéen-ne-s.

Il s'agit de constituer une équipe avec 2 élèves valides et 2 élèves en situation de handicap (moteur, ou cognitif (Ulis par exemple)). Le coureur n°1 prend le départ et rejoint le coureur n°2. Ces 2 coureurs poursuivent ensemble jusqu'au 3<sup>ème</sup> coureur et enfin, ces 3 coureurs rejoignent le 4<sup>ème</sup> coureur pour terminer la course et franchir la ligne d'arrivée ensemble.

Pour la course 3 (1800m) : Les « relais » s'effectueront aux 500m, 1000m et 1400m (identifiés par une flamme ou drapeau).

Pour la course 6 (3100m) : Les « relais » s'effectueront aux 1100m, 2100m et 2550m (identifiés par une flamme ou drapeau).

### CLASSEMENTS pour le SECONDAIRE

- par course : - classement individuel  
- classement par équipes qui prendra en compte les 5 meilleurs classés par établissement
- par catégorie d'établissement = **Challenge du DEPARTEMENT**
  - Collèges : par l'addition des 5 meilleurs classements obtenus par l'établissement *hors Sections Sportives* dans 5 courses différentes parmi les courses 1 à 8 de l'après midi.
  - Lycées : par l'addition des 2 meilleurs classements obtenus par l'établissement dans 2 courses différentes.

Présidente : Madame Clara Dewaele, Vice-présidente du Conseil Départemental  
**Secrétariat** : UNSS - DSDEN - 2, place de l'Europe - 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR  
 TÉL. : 02 50.10.14.98 - Courriel : [sd014@unss.org](mailto:sd014@unss.org)

## Scolaire du département du Calvados - Animations Handi Nature

### **RECOMPENSES**

➤ Individuelles :

Les 3 premiers de chaque course se verront remettre :

- une **médaille** offerte par le DÉPARTEMENT (Collèges et Lycées).
- un **tee-shirt** offert par le Comité Départemental Olympique et Sportif

### **CHALLENGE du DÉPARTEMENT**

L'établissement qui sera classé 1<sup>er</sup> dans chaque catégorie (primaires, collèges, lycées) se verra ultérieurement attribuer le CHALLENGE du DÉPARTEMENT.

*Les ex æquo éventuels seront ainsi départagés :*

- Collèges : au meilleur 6<sup>ème</sup> classement d'équipe puis 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup>
- Lycées : au meilleur 3<sup>ème</sup> puis 4<sup>ème</sup> classement d'équipe
- finalement par le plus grand nombre de concurrents à l'arrivée, toutes catégories confondues.

### **CHALLENGE DE LA PARTICIPATION**

Le **Comité Départemental Olympique et Sportif du Calvados** récompense les catégories suivantes :

#### **Challenge de la participation féminine :**

- collège
- lycée

#### **Challenge de la participation globale :**

- école primaire
- collège
- lycée

Ces classements seront effectués au pourcentage de participants par rapport aux effectifs totaux inscrits dans les écoles primaires et dans les établissements secondaires.